

AVIS PUBLIC

Projet de démolition du vestige du moulin – 77 chemin de la Rivière

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors d'une séance du comité de démolition de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 18 h 00, à la salle du Conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, l'inspecteur en bâtiment et en environnement présentera le projet de démolition. Le comité de démolition statuera sur la démolition de l'immeuble en se basant sur une étude des critères, et ce, en vertu du *règlement de démolition # 2022-237*.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier-trésorier de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 11 juin 2024.

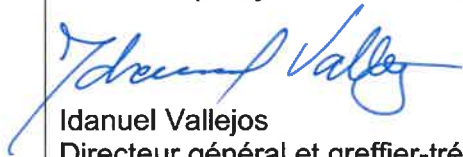


Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussignée, Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 11 juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2024.



Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier